

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

Arrêté N° 805 / 2025

Parking des Marronniers
Féria
Réservé pour les organisateurs
du jeudi 10 juillet 2025 au lundi 14 juillet 2025

Le Maire de la Ville de Céret,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212.1 et suivants, réglementant les pouvoirs de police du Maire,
VU le Code de la Route,
VU la Circulaire de Monsieur le préfet des Pyrénées-Orientales, en date du 15/01/2025, adaptant la posture Vigipirate à la période « hiver-printemps 2025 » et jusqu'à nouvel ordre. L'ensemble du territoire national est maintenu au niveau « urgence attentat », pour faire face à une menace terroriste qui reste durablement élevée,
Vu l'arrêté n°611/2025 du 26/05/2025 réglementant le stationnement et la circulation à l'occasion de la féria,
CONSIDERANT la nécessité de réglementer le stationnement sur le Parking des Marronniers pour la bonne organisation de la Féria 2025

A R R E T E

ARTICLE 1 – Du jeudi 10 juillet 2025 -08h00- au lundi 14 juillet 2025 -15h00-

Le parking des Marronniers est réservé dans sa totalité pour les organisateurs, interdit à tout autre véhicule.

ARTICLE 2– La signalisation appropriée sera mise en place par la Police Municipale.

ARTICLE 3 – La gestion du dispositif sera intégralement géré par le Comité de Féria

ARTICLE 4 – Monsieur le Maire de Céret, Madame la Commandante de la Compagnie de Gendarmerie de Céret, et les agents de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Céret, le vingt-six juin deux mille vingt-cinq,

Pour le Maire, par délégation,



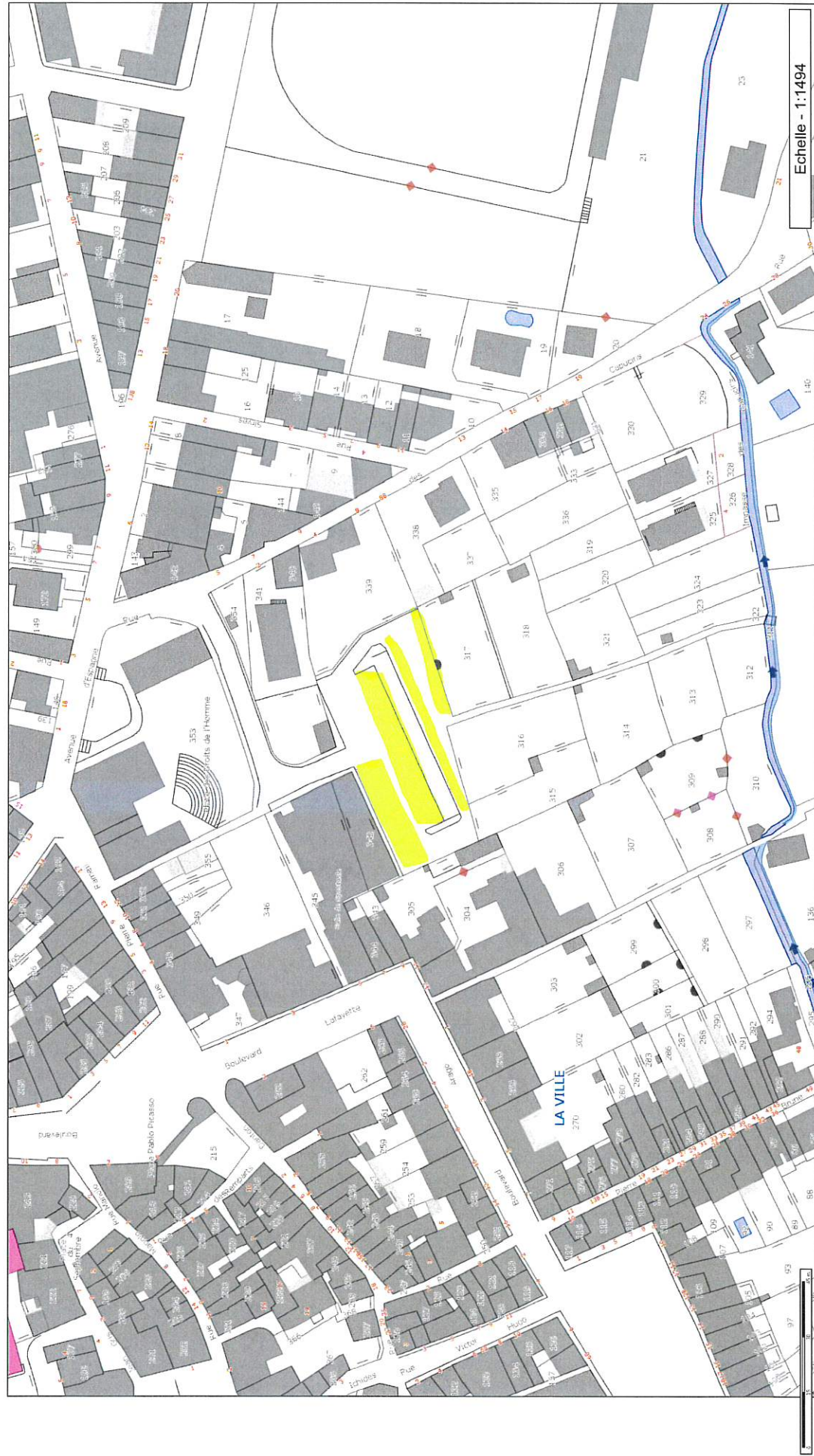
Denis Duniach,
Adjoint à la sécurité



Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

PLAN ANNEXE ARRETE 805-2025 STATIONNEMENT RESERVE ORGANISATEURS



Stationnement réservé aux véhicules des organisateurs
du jeudi 10 juillet 2025 - 14h00- au lundi 14 juillet 2025 - 18h00 -

